Vitry-le-François

Le 03 avril 2025

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance du
Mardi 04 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 04 février à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1er de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Thierry MOUTON, Premier Adjoint au Maire, suite à la convocation faite le 29 janvier 2025, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

LE CONSEIL,

↳ **DÉSIGNE** Monsieur Christian GONTHIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : M. MOUTON, Mme RÉOLON, M. BURCKEL, Mme COLLIN, M. TINDILLIÈRE, Mme VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT (à partir de 19h15), MM. GREENHALGH, FONTAINE, Mmes SERRE, PARIS, M. TESTA, Mmes BAUMEL, GOUILLY, COLSON (à partir de 18h05), MM. ROCH, BEAUJOIN, TRIOLET (à partir de 18h10), Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSSI (à partir de 18h05), MIRGODIN.

Absents excusés : M. BOUQUET, Mmes LEPAGE, FAVIER, M. CARDOSO, Mme BERTIN, MM. HMISSI, MAUPOIX, Mmes CHEMINI, GOLLÈS, M. ERRE.

Absent : M. DUCHÊNE.

10 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

✓M. BOUQUET donne pouvoir à M. MOUTON ;
✓Mme LEPAGE donne pouvoir à Mme RÉOLON ;
✓Mme FAVIER donne pouvoir à Mme COLLIN ;
✓M. CARDOSO donne pouvoir à M. TINDILLIÈRE ;
✓Mme BERTIN donne pouvoir à Mme VÉGA ;
✓M. BEAUJOIN donne pouvoir à M. GREENHALGH ;
✓M. HMISSI donne pouvoir à Mme JACQUEMOT (à partir de 19h15) ;
✓M. MAUPOIX donne pouvoir à M. BURCKEL ;
✓Mme CHEMINI donne pouvoir à M. GONTHIER ;
✓Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET (à partir de 18h10).

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS
	Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 22 novembre 2024 et du 19 décembre 2024
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
1	Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire
	FINANCES
2	Dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local 2025 – Demandes de subventions
3	Réalisation d'un équipement pumptrack dans le quartier de la Fauvarge – Demandes de subventions
4	Principe de candidature au programme Actee+ Fonds chêne saison 5
5	Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2025 – Demande de subvention
6	Demande de garantie d'emprunt – Le Foyer Rémois – Démolition et reconstruction de 17 logements situés 3 rue Seringas – Contrat de prêt n°166921 souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 1.101.122,00 €
	MARCHÉS PUBLICS
7	Création d'un groupement de commandes pour des prestations diverses d'entretien de voirie communale et communautaire – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et du marché correspondant
8	Création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine bâti – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes
	POLITIQUE DE LA VILLE
9	Convention entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et le centre social et culturel – Maison pour tous
	AFFAIRES CULTURELLES
10	Établissement public de coopération culturelle – Approbation de la convention de partenariat financier 2025
11	Mise à disposition de biens et équipements municipaux à l'établissement public de coopération culturelle – Convention année 2025
12	Une place au soleil 2025 – Vitry Plage – Encarts publicitaires
	SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE
13	Convention de mise à disposition de locaux sportifs ou associatifs

LE CONSEIL,

↳ **ADOPTE**, à l'unanimité, les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 22 novembre et 19 décembre 2024.

Arrivées de Mme COLSON et M. EL GHALLOUSSI à 18h05, puis de M. TRIOLET à 18h10.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

M. MIRGODIN demande s'agissant de l'avenant concernant le parc Léo Lagrange, ce qui est prévu dans l'espace « maison sur pilotis » ?

M. MOUTON explique qu'à l'école Louis Pasteur, on a fait de la démocratie participative en organisant un concours qui s'est conclu par la volonté de construire une petite maison sur pilotis d'1 mètre de haut pour essayer d'avoir un petit coin en dehors de la zone de jeux pour les enfants. C'est une petite cabane de 8 ou 9 m^2.

M. EL GHALLOUSSI souligne que par rapport au parc Léo Lagrange, lors du conseil du 22 novembre 2024 on a eu la présentation du lancement de la consultation du marché, sur cette opération on a 800.000,00 € de l'ANRU et une DPV qui a été obtenue. Là, avec les coûts supplémentaires, avec les augmentations, quel va-t-être le montage financier ? Et qu'est-ce qu'il va rester à la charge de la collectivité au regard des 300.000,00 € de surcoût aujourd'hui sur cette opération ?

M. MOUTON répond que les travaux supplémentaires doivent rentrer dans les enveloppes des projets.

M. EL GHALLOUSSI : donc cela signifie que l'enveloppe comprend la maîtrise d'œuvre plus les surcoûts liés aux travaux, aux aménagements supplémentaires demandés par les habitants et les écoles.

M. MOUTON répond oui parce que dans le cadre de la DPV il y avait toute une programmation.

M. EL GHALLOUSSI : vous vous attendiez à combien de DPV ?

M. MOUTON répond que de mémoire c'est 810.000,00 €.

M. EL GHALLOUSSI : l'ANRU plus la DPV tout compris ? Tous les cofinancements ? Sur 1,3 million de dépenses pas sur 1 million ?

M. MOUTON : oui.

M. EL GHALLOUSSI : est-ce que ce surcoût de maîtrise d'œuvre par rapport aux aménagement supplémentaires a été expliqué aux écoles, aux enfants et aux habitants ou pas du tout ?

M. MOUTON : oui, puisque cela a fait l'objet d'un concours où toutes les classes de Louis Pasteur ont participé, on a fait une restitution et ensuite on a désigné le projet qui était retenu, c'était la volonté de toutes les classes.

M. EL GHALLOUSSI : d'accord, mais cela fait tout de même 300.000,00 € de surcoût, et il a été dit au moment du vote du budget de faire un effort à toutes les directions, à l'ensemble des services de l'ordre de 5 %.

M. MOUTON : oui mais c'est de l'investissement là.

M. EL GHALLOUSSI réplique qu'il parle de fonctionnement. Donc ce qui veut dire que l'on demande un effort aux directions de 5 % pour le fonctionnement par contre pour les investissements on ne regarde pas à la dépense, on a des surcoûts sur les travaux. Je constate que l'on a aujourd'hui des modifications des montants de marché et des montants de maîtrise d'œuvre, donc ce qui veut dire que l'on a des surcoûts en matière d'investissement et de travaux.

On demande un effort aux services en matière de fonctionnement pour l'année 2025 de l'ordre de 5 %, par contre là on a des surcoûts y compris de maîtrise d'œuvre de l'ordre de 23 %. On n'arrive pas à gérer nos coûts, notamment de travaux et d'investissement là où on demande des efforts en fonctionnement.

M. MOUTON : oui mais la section d'investissement n'a rien à voir avec le fonctionnement. Ensuite tout ce qui est démocratie participative ça s'est fait l'année dernière au mois de juin, c'était largement avant les demandes qui ont été faites de limiter le fonctionnement des 5 %, donc c'était déjà en route par rapport à ce qui a été demandé après, donc il n'y a pas de problème là-dessus.

M. EL GHALLOUSSI : donc ça va coûter plus cher que ce qui était prévu initialement, en plus, on a déjà posé la question l'année dernière sur la question aussi du coût d'entretien de ce futur parc parce qu'aujourd'hui on est incapable de savoir si ça va rentrer dans le fonctionnement actuel.

M. MOUTON : ça reste dans le fonctionnement habituel, il n'y a pas de surcoût.

Le Conseil Municipal
↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Délibération n°2 – Finances – Dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local 2025 – Demandes de subventions

Mme MUNSTER souligne qu'il lui semblait que les dépôts de dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat était fixé au 30 janvier ? Donc on est en train de délibérer alors que vous avez déposé les dossiers ? Et la deuxième question c'est par rapport à l'installation d'équipement de vidéoprotection, il me semblait également que l'on avait déjà déposé des demandes de subvention en 2024 ?

M. MOUTON : oui, mais qui n'avaient pas été retenues donc on les renouvelle cette année.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'en reprenant la liste des principaux investissements présentés dans le ROB lors du conseil du 22 novembre dernier (poursuite des travaux de requalification des espaces urbains du Hamois, réaménagement du parc Léo Lagrange, travaux de rénovation des services techniques municipaux, travaux pour l'installation de la maison du commerce et de l'artisanat, NPNRU du Hamois, la réfection des façades de l'espace Simone Signoret, travaux d'économie d'énergie, système d'éclairage etc, travaux de voirie Faubourg Léon Bourgeois, Placette de la Fauvarge, Collégiale, Pumptrack, réhabilitation de l'ancienne prison), il n'y a rien concernant l'aménagement du quartier du Port Arthur, qui est quand même une opération à 900.000,00 €, pourquoi ? C'est quand même une grosse opération, elle n'est quand même pas sortie d'un chapeau entre le ROB et le conseil du 04 février 2025, qu'est-ce qui fait que cette opération qui n'était pas prévue en 2024 pour les investissements 2025, apparait soudainement ?

M. MOUTON répond que lorsque l'on a des projets ce sont souvent des projets qui vont durer plusieurs années, donc il va y avoir forcément de la maitrise d'œuvre. Alors si on arrive à avoir les subventions en 2025, on va démarrer les études et ensuite en 2026 c'est là où l'on décidera de faire les travaux. Par contre demander des financements dans le cadre de la DETR cette année n'est pas déconnant puisque l'on a une opération que l'on fera dans les prochaines années et ce qui nous permet de pouvoir amorcer toutes les études nécessaires.

M. EL GHALLOUSSI souligne que bien souvent on rappelle et Monsieur le Maire également que « gouverner, c'est prévoir », et que les opérations ne sortent pas d'un chapeau, même Sarreguemines qui est quand même une opération à long terme, on est quand même en train d'en parler actuellement pour une opération dans les années à venir, que d'autres opérations font l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement présenté lors du conseil du 19 décembre avec un plan sur 3 ans, comme la prison.

Pour Port Arthur, rien dans le ROB, rien dans le budget et si c'est juste une histoire de dépôt de demande de subvention, alors dites-nous, est-ce qu'il y a d'autres opérations qu'il faut que l'on découvre ou tout est présenté ce soir ?

M. MOUTON répond qu'aujourd'hui on a la possibilité dans le cadre de la DETR de demander des financements, d'ailleurs on ne sait pas si tous les projets que l'on a déposés vont être retenus. Mais si on a une chance d'être retenu dans ce cadre-là, sur la rénovation du Port Arthur autant engager les études aujourd'hui pour pouvoir prévoir les travaux demain.

M. MIRGODIN précise que s'agissant de l'aide du Département on était habitué sur les années précédentes à ce que ce soit un taux unique de 20 % sur nos opérations. Lors du budget ce qui a été voté dans l'évolution du dit partenariat c'est de maintenir ce taux de 20 % pour les opérations qui sont inférieures à 250.000,00 €, d'avoir un taux de 15 % pour la tranche entre 250.000,00 € et 1.250.000,00 € et un taux de 10 % au-delà des 1.250.000,00 €, sachant que pour les opérations qui sont supérieures à 1.250.000,00 €, ce sera un dossier par an dans la limite de 300.000,00 € de subvention et avec un examen par les commissions thématiques et adoption en séance plénière. Il est important de le souligner parce que si l'on a des dossiers qui seront supérieurs à cette somme c'est de bien réfléchir pour le dépôt des demandes de 2025.
Aussi, il est d'accord avec M. EL GHALLOUSSI sur la présomption du ROB et du budget, cette opération du Port Arthur elle aurait dû nous être présentée, si elle était assez précise pour que vous ayez déjà une idée du coût appelant à demander une subvention. Il ne juge pas de l'opportunité de cela mais dans le cas du bon déroulé de nos travaux, le conseil municipal doit être éclairé des projets que l'on a sur les années à venir. Un tel faible laps de temps entre le moment où l'on a adopté le budget et où on nous présente cette subvention, j'imagine que le dossier était déjà prévu au moment du vote du budget, à moins que l'on ait travaillé à toute vitesse entre Noël et le jour de l'An pour préparer cela, de façon aussi précise, ou alors il fallait nous faire une délibération ad hoc lors de ce conseil municipal, pour nous présenter l'opération afin que l'on puisse en débattre avec son plan de financement. C'est juste une pure remarque de forme et à l'avenir c'est comme cela que l'on doit faire pour la bonne information du conseil municipal.

M. MOUTON souligne que gérer c'est aussi prévoir, il y a des opportunités qui nous permettent de déposer les dossiers, on va faire les études puis on présentera le dossier lorsqu'il sera prêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **SOLLICITE** les concours financiers de l'État au titre de la D.E.T.R. et/ou de la D.S.I.L. 2025 pour l'ensemble des projets précités, au taux le plus élevé possible ;
↳ **ARRÊTE** les plans de financement prévisionnels suivants :

⇨ **Aménagement de la placette de la Fauvarge, rue du Dispensaire (convention PTRTE ; Axe 2 – Orientation 4)**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 295.527,04 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L 2025 (20,00 %) : 59.105,41 €

D.P.V. 2024 (45,13 %) : 133.380,00 €

Autofinancement (34,87 %) : 103.041,63 €

⇨ **Aménagement du quartier Port Arthur (convention PTRTE ; Axe 2 – Orientation 4)**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 878.893,57 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L 2025 (20,00 %) : 175.778,71 €

Département 2025 (16,42 %) : 144.334,04 €

AESN 2025 (25.27 %) : 222 058.60 €

Autofinancement (38.31 %) : 336 722.22 €

Considérant la possibilité de présenter ce dossier relevant des 11 axes du fonds vert de la Marne :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 878.893,57 €

Financeurs :

Fonds vert 2025 (40,00 %) : 351.557,43 €

Département 2025 (16,42 %) : 144.334,04 €

Autofinancement (43.58 %) : 383 002.10 €

⇨ **Modernisation de l'éclairage public – Intracting T3 (convention PTRTE ; Axe 2 – Orientation 1)**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 146.734,83 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I. L 2025 (20,00 %) : 29.346,97 €

Autofinancement (80,00 %) : 117.387,86 €

⇨ **Installation d'équipements de vidéoprotection**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 12.271,95 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I. L 2025 (50,00 %) : 6.135,97 €

Autofinancement (50,00 %) : 6.135,98 €

↳ **ENGAGE** notre collectivité à réaliser ces opérations d'investissement ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour ces opérations ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Délibération n°3 : Finances – Réalisation d'un équipement pumptrack dans le quartier de la Fauvarge – Demandes de subvention

M. EL GHALLOUSSI souligne que c'est important un équipement de ce type et au regard des cofinancements qui sont plutôt intéressants, finalement cet équipement ne sera pas très coûteux pour le contribuable local, par contre vous évoquez la consultation avec les habitants, pourriez-vous nous préciser quand a-t-elle eu lieu cette consultation ? Peut-on avoir un retour, combien d'habitants ont répondu et en quoi cet équipement répond à la demande ?

M. GONTHIER répond qu'il y a eu une consultation auprès des habitants en octobre 2024, il n'y avait pas grand monde mais ils ont été consultés, il y avait même le Président ou son représentant du club de vélo de Frignicourt, alors qu'est-ce qu'il en est sorti ? Je n'ai pas en ma possession le résultat de cette consultation mais il y a bien eu une consultation avec les habitants.

M. EL GHALLOUSSI réplique que c'est bien écrit quand même noir sur blanc « consultés, les habitants ont exprimé l'intérêt de l'équipement », enfin voilà ça répond quand même à une demande. Je ne remets pas en question l'équipement, il a toute sa légitimité dans Vitry mais il est dommage que l'on évoque une consultation et que l'on soit incapable de pouvoir la présenter.

M. GONTHIER souligne qu'on n'a pas dit que l'on était incapable de la présenter, sauf que l'on ne va pas la présenter ce soir.

M. MOUTON confirme qu'il y a bien eu une consultation et surtout une information aux habitants, on est allé sur le terrain distribuer des flyers aux habitants pour les informer sur ce que l'on voulait faire dans ce cadre-là. On a même été devant l'école parce que c'est là que l'on arrive à toucher plus de monde et on leur a bien expliqué ce que l'on voulait faire, ce qui avait été demandé dans le cadre de la concertation. Donc si vous voulez une liste de doléances avec qui a voté contre et qui a voté pour le pumptrack, on ne l'a pas faite et ce n'est pas le but de la consultation. On a fait une réunion dans l'école de la Fauvarge et ensuite de nombreux flyers ont été distribués. On a expliqué à la population ce que l'on voulait faire et cet équipement a reçu un avis favorable de tout le monde, personne ne nous a dit que ces travaux qui étaient envisagés n'étaient pas en adéquation avec le développement du quartier.

M. EL GHALLOUSSI souligne que ce n'est pas ça, c'est que dans une délibération précédente vous nous parliez de toute la consultation qui a été faite dans le quartier du Hamois, avec les écoles, tout un travail fait par les élèves pour dessiner un projet, enfin un gros travail de consultation qui a été fait et là vous nous parlez juste d'une réunion publique, où d'ailleurs je suis passé. Il y avait moins de 20 personnes dans la salle, et vous vous êtes présentés devant l'école Pierre et Marie Curie, la primaire, le matin à 8h30 quand les parents étaient là. Je ne remets pas en question le projet mais c'est quand même une opération à plus de 400.000,00 € c'est dommage que l'on se base sur le retour de 30 personnes, pour dire en tous cas que c'est une consultation, que c'est une demande des habitants. Je ne sais quel travail a été fait après avec les clubs de sport et quelle était la demande ? J'imagine que ça répond aussi à une demande des clubs sportifs qui eux ont besoin d'un tel équipement sur la ville, comme c'est le cas à Saint-Dizier qui est la ville la plus proche où il y a un équipement à peu près de la même superficie et de même nature, après il faudra regarder le projet de Saint-Dizier, la consultation a été un peu plus poussée pour arriver au projet final.

M. MOUTON répond que ce que je sais c'est que l'on a travaillé sur ce dossier, alors ce n'est pas du tout le même dossier qu'au Hamois, le parc Léo Lagrange parce qu'en plus au parc on a annulé le Hamois Bouge car il y avait les élections législatives qui arrivaient dans le même moment. On ne voulait pas perturber le fonctionnement des élections, on avait mobilisé du monde, ça a été très vite et on a jugé opportun de l'annuler pour que les services puissent s'organiser. Donc par rapport à cela on est allé dans les écoles, on ne voulait pas qu'il n'y ait rien de fait dans le quartier, parce que c'est quand même la rénovation du Hamois et c'est pour cela que l'on a organisé dans toutes les classes un concours d'idées.

Donc ce n'est pas du tout la même approche, en plus c'était une décision qui avait été déposée dans le cadre de la DPV et les dossiers doivent être déposés en mars. Ça va très vite et ensuite on a eu la chance d'être retenu sur beaucoup de projets, parce que le quartier était passé en quartier prioritaire et c'est là que l'on a embrayé avec la placette, avec la maison de quartier etc, parce qu'on a profité de ce nouveau classement pour essayer de rééquilibrer les choses et redonner un peu plus dans le quartier de la Fauvarge parce qu'il n'y avait pas eu grand-chose depuis des années puisque ce quartier n'était pas encore classé en quartier prioritaire.

M. EL GHALLOUSSI : dernier point, vous venez de parler de la géographie prioritaire qui a évolué sur le territoire avec maintenant le quartier du Hamois, le quartier Rome Saint Charles et depuis le 1er janvier 2024 le quartier de la Fauvarge. Tant mieux pour les habitants de la Fauvarge vous avez raison, c'est une opportunité d'aller chercher de la DPV et d'aller chercher des cofinancements de l'Etat pour avoir des équipements plus importants et réduire les inégalités d'accès à des équipements sur ce quartier. Par contre j'espère que la même énergie pourra être mise aussi sur le quartier de la Fauvarge parce que depuis le 1er janvier 2024, vous le savez, le fait que le quartier soit passé en quartier prioritaire de la politique de la ville, permet aussi à l'école qui est quand même souvent montrée en exemple, encore pas plus tard que le 12 décembre, lors de la signature du contrat de ville, le matin il y avait quand même une action importante sur le quartier de la Fauvarge avec l'école Pierre et Marie Curie, la maternelle, mise en avant avec le Préfet, le Rectorat, l'éducation nationale, et je n'ai entendu personne aujourd'hui, en tous cas dans la majorité, j'espère qu'à la Communauté de communes ça le sera, défendre le dossier du passage en REP de l'école Pierre et Marie Curie. Parce qu'aujourd'hui au-delà des équipements, c'est un quartier, et c'est important qu'il soit doté, c'est un quartier qui doit être soutenu, accompagné par la collectivité, par l'Etat, par le bailleur mais c'est aussi un quartier qui a une école qui a de plus en plus d'élèves à la fois en maternelle comme en élémentaire et qui ne bénéficie pas des moyens de la géographie prioritaire de l'éducation nationale. Il est dommage que l'on mette le paquet sur les équipements et j'espère que le Maire, vous, vous allez monter au créneau, faire des courriers au Rectorat et au Ministère de l'éducation nationale pour faire en sorte que très vite, cette école puisse être reconnue en géographie prioritaire, qu'en CP il y ait dédoublement de classes comme c'est le cas au Hamois même s'il y a moins d'élèves mais en tous cas faire en sorte que ce quartier ne soit pas lésé en matière de reconnaissance demain par l'éducation nationale avec cette école, qui fait quand même, il faut le rappeler, un boulot important sur le quartier et important sur la ville ; l'école maternelle est souvent citée en exemple, donc je pense que c'est le moment aussi de soutenir la candidature pour la géographie prioritaire et en REP de cet établissement scolaire.

M. MOUTON répond que l'on n'attendra pas pour aller dans cette direction, mais ce n'est pas nous qui décidons de la modification de la géographie de l'éducation nationale. On travaillera dessus mais il ne faut pas oublier aussi que Rome Saint Charles a été enlevé de la REP à une époque où il y avait tous les voyants au vert pour y être, on n'a jamais compris pourquoi ils n'avaient pas été retenu en REP. Donc le jour où il y aura un travail fait sur la REP, on sera les premiers à se battre avec tous les politiques locaux qui devront nous aider, on regardera comment seront les différents critères, il y a la Fauvarge mais il y a aussi Rome Saint Charles et puis toutes les écoles qui méritent. Donc ne vous inquiétez pas là-dessus, dès qu'il y aura une porte d'entrée dans ce dispositif-là on essayera d'y aller comme on l'a toujours fait.

Mme COLSON souligne que bien sûr que nous défendons au mieux les écoles de notre ville et de notre territoire puisque c'est une compétence communautaire. Nous travaillons régulièrement avec l'éducation nationale, avec madame l'inspectrice mais aussi avec la directrice académique et voir le Recteur puisqu'il est venu dernièrement sur notre territoire et nous échangeons avec lui, avec Monsieur le Maire et Président régulièrement sur les problématiques de notre territoire. Sachez que l'éducation nationale connaît bien les limites de son classement REP et en tient compte également, dans ses mesures par exemple de carte scolaire et par rapport au nombre d'enfants par classe, donc le classement REP n'est pas le seul classement.

Ils tiennent compte également des IPS (indices de positionnement social) d'un quartier pour mettre en place différents dispositifs nécessaire à notre ville, et régulièrement nous travaillons pour que ces projets avancent et pour que les quartiers qui ont besoin d'une attention particulière aient cette attention de la part de l'éducation nationale. Je pense que nous sommes écoutés, après l'éducation nationale fait aussi avec les moyens qui sont à sa disposition.

M. MOUTON ajoute qu'on partage vos analyses sur le bon travail qui est fait surtout en maternelle de cette école-là. Lorsque l'on a signé le contrat de ville on a eu une certaine fierté d'avoir des écoles qui fonctionnent aussi bien et qui apportent autant aux élèves qu'aux parents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳**SOLLICITE** les concours du Département de la Marne et de la Région Grand-Est pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;
↳**ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 443.467,62 €

Financeurs :

D.P.V. 2024 (53,00 %) : 234.840,00 €

Département de la Marne (17,80 %) : 79.020,14 €

Région Grand-Est (09,20 %) : 40.799,02 €

Autofinancement (20,00 %) : 88.808,46 €

↳**ENGAGE** notre collectivité à réaliser cette opération d'investissement ;
↳**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes de subvention ;
↳**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
↳**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération.

Délibération n°4 : Finances – Principe de candidature au programme ACTEE + Fonds chêne saison 5

M. MOUTON précise que ce fonds-là est soutenu par les pollueurs « les grandes sociétés » qui abondent le fonds et ensuite il est utilisé pour travailler sur les économies d'énergie. J'ai ici une note que nous allons vous remettre pour mieux comprendre comment fonctionne ce programme.
Aussi, ce dispositif est financé par les 12 fournisseurs d'énergies.

M. MIRGODIN souligne que ce n'est pas tellement sur le contenu de ce dispositif et que la note sera éclairante là-dessus. Il y a un effet d'opportunité, il y a un dispositif qui existe, que l'on y participe c'est bien mais quelles sont les opérations à ce stade que l'on envisage d'inscrire dans ce dispositif ? Est-ce que l'on a déjà des idées ? Ou est-ce que l'on adhère et on réfléchit après ?

M. MOUTON répond que c'est déjà pour engager les études, par exemple la maison de la petite enfance qui mériterait un traitement, mais là cette mobilisation c'est surtout les études.

M. MIRGODIN : donc il y a un financement sur la partie étude, et c'est essentiellement la maison de la petite enfance ?

M. MOUTON : oui.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **VALIDE** le principe de candidature au programme ACTEE + Fonds Chêne, saison 5 ;
↳ **SOLLICITE** les concours financiers du programme ACTEE + Fonds Chêne, saison 5 ;
↳ **ENGAGE** notre collectivité à déposer une candidature mutualisée avec la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der au programme ACTEE + Fonds Chêne, saison 5 ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de candidature ainsi que les demandes de subventions ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs se rapportant à cette affaire ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°5 : Finances – Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2025 – Demande de subvention

M. BURCKEL précise que pour de l'équipement, il s'agit de deux radios portatives, donc on est dans la protection des agents, de deux gilets par balle et c'est l'achat de système de vidéosurveillance près de la Sous-préfecture qui est sollicité, en l'occurrence à la demande de M. le Sous-préfet. Donc il s'agira de caméras nouvelle génération avec multi-capteur, une telle caméra aujourd'hui fait l'office de 4 anciennes caméras car elle prend sur 4 angles à la fois. C'est vraiment une nouvelle génération, on a déjà cet équipement-là sur Esplanade de Strasbourt et on en voit les effets.

M. MIRGODIN remercie pour les précisions et demande le lien avec la délibération n°2 dans laquelle on demande une aide pour les équipements de vidéoprotection. Est-ce d'autres caméras ? Personnellement il soutiendra cette délibération parce qu'elle est très utile, mais quelles sont les autres caméras que l'on prévoit d'installer ?

M. MOUTON répond qu'on demande à deux endroits différents pour essayer d'obtenir un financement.

Mme MUNSTER souligne que le problème c'est que dans le plan de financement du premier il n'est pas indiqué. Le plan de financement de cette vidéoprotection est un peu erroné du coup non ?

M. MOUTON : pourquoi ?

Mme MUNSTER : parce que là c'est le même dossier ?

M. MOUTON dit qu'il n'est pas interdit de demander deux pistes de financement dans le cadre d'un projet, on n'est pas sûr d'avoir du FIPD, donc on demande de la DETR et on espère avoir un des deux.

Mme MUNSTER demande d'expliquer pourquoi Monsieur le Sous-préfet a fait cette demande ? Quels sont les besoins par rapport à la Sous-préfecture ?

M. MOUTON répond que la caméra sera mise sur la Sous-préfecture et elle a une vocation à protéger l'ensemble des rues adjacentes, ce n'est pas pour protéger la Sous-préfecture, il faut être clair.

Mme MUNSTER : présenté comme cela ça prête à confusion.

M. BURCKEL précise qu'à la différence de la délibération n°2 il y a la demande effectivement FIPD pour le système de vidéoprotection mais il y a aussi les deux autres demandes, pour le matériel des agents ce qui fait que ce n'est pas la même demande en termes de contenu, tout simplement.

M. MIRGODIN souligne que là on nous propose une opération à 15.000,00 € H.T. qui comprend une caméra à 12.771,00 € que l'on retrouve dans la délibération n°2 plus 3.000,00 € H.T pour les deux radios et les deux gilets par balle ? C'est ça ?

M. BURCKEL répond que c'est 1.654,00 € pour les deux radios portatives, 1.190,00 € pour les deux gilets par balle, tout cela H.T bien sûr.

M. MIRGODIN : donc en fait c'est 12.000,00 € la caméra ?

M. BURCKEL : oui, et toute l'installation qui va avec, ce n'est pas que la caméra. Et si je peux me permettre de répondre par rapport à la demande de Monsieur le Sous-préfet, il est bien évident qu'une caméra ne protège pas, elle surveille, ça c'est un premier point et que la deuxième chose, effectivement ce n'est pas pour surveiller et protéger la Sous-préfecture, les caméras elles contribuent au sentiment de sécurité de nos administrés et celle-ci va être placée rue Sainte Croix, c'est-à-dire pas tout à fait à l'angle de la Sous-préfecture, parce qu'au début il y avait une demande un peu plus étoffée à laquelle nous n'avons pas pu répondre, donc on a fait d'une pierre plusieurs coups, cette caméra se trouvera un petit peu plus loin et prendra en compte aussi tout le parking Royer Collard et les rues adjacentes.

Mme MUNSTER dit que bien sûr on sera favorable à cette délibération, ne jouons pas sur les mots mais une vidéosurveillance justement ne s'appelle pas vidéosurveillance c'est protection, parce que c'est interdit de surveiller la population, et il y a bien un agent qui est derrière la vidéoprotection qui surveille et qui contrôle, s'il n'y a pas de problème en temps réel.

M. MOUTON : oui à Vitry il y a quelqu'un, dans les autres territoires il n'y a personne.

Mme MUNSTER : est-ce que les autres vidéoprotections fonctionnent bien ?

M. BURCKEL : 100 % du dispositif est opérationnel et avec le plan pluriannuel des caméras sont remplacées chaque année. Et les nouvelles caméras sont très performantes parce que dans chaque caméra, il y a 4 multi-capteurs qui font qu'il n'y a plus d'angles morts comme avant pour les caméras dômes.

Mme MUNSTER demande si la réflexion sur le comité d'éthique a été menée ou pas ?

M. BURCKEL répond que la réflexion est toujours en cours mais sachez que cette option n'est pas du tout obligatoire pour une ville de notre taille, donc on s'autorise encore un petit peu de réflexion parce que le sujet n'est pas si simple que cela.

M. MIRGODIN souligne qu'effectivement on voit que la sécurité est une préoccupation importante de nos concitoyens et cette ville n'y échappe pas. A l'avenir ce qui serait bien c'est de doter les caméras de dispositifs permettant de lire les plaques minéralogiques, on voit beaucoup de communes de notre territoire qui s'équipent de ce genre de dispositif, qui sont très utiles pour faciliter les enquêtes menées par la gendarmerie.

M. BURCKEL répond qu'il ne s'agit pas du même type de caméra. C'est un autre dispositif qui effectivement existe dans des villages, mais ceci dit ce n'est pas ce que l'on recherche pour l'instant, on arrive avec les caméras dont nous sommes dotés aujourd'hui à lire les plaques, le vidéo-opérateur sait lire les plaques à partir du moment où le véhicule recherché entre dans le champ de la caméra mais effectivement il existe des caméras dédiées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **SOLLICITE** les concours financiers de l'État au titre du F.I.P.D. au taux le plus élevé pour le projet suivant :

- **Achat d'équipements pour la police municipale et extension du dispositif de vidéoprotection**

↳ **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 15.076,75 €

Financeurs :

FIPD (80,00 %) : 12.061,40 €

Autofinancement (20,00 %) : 3.015,35 €

↳ **ENGAGE** notre collectivité à réaliser cette opération d'investissement ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°6 : Finances – Demande de garantie d'emprunt – Le Foyer Rémois – Démolition et reconstruction de 17 logements situés 3 rue Seringas – Contrat de prêt n°166921 souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 1.101.122,00 €

M. EL GHALLOUSSI dit ne pas comprendre la présentation ce soir de cette délibération. En 2024 sur les différents conseils à la fois municipaux ou communautaires, que ce soit sur le sujet du NPNRU, sur le rapport entre la collectivité et le bailleur, sur les sujets liés également à l'abattement TFPB, il y a eu beaucoup de discussions, beaucoup de positionnement de la collectivité, vous-même M. MOUTON en commission vous avez plusieurs fois rappelé et précisé que vous ne souhaitiez pas et que vous ne signerez pas avec Monsieur le Maire/Président la convention d'abattement TFPB du bailleur pour le nouveau contrat de ville sur la période 2024/2030. Votre positionnement avait l'air plutôt assez fort, assez appuyé pour aller jusqu'au bout dans votre rapport avec le bailleur et de faire en sorte qu'il puisse mener ses opérations, des démolitions, des reconstructions, qu'il puisse apporter des réponses aux locataires y compris, récemment il y avait une grève dans Vitry où des élus de la majorité étaient présents dans les rangs pour soutenir les instigateurs de la grève. Comment peut-on ne pas signer une convention d'abattement TFPB avec les trois quartiers prioritaires, un parc social même si au Hamois on passe de 1.358 logements à 80, il reste quand même la Fauvarge qui est passée en géographie prioritaire pour arriver à une TFPB qui soit à peu près de l'ordre de 150.000,00 €, on présente une délibération pour une garantie d'emprunt du bailleur avec lequel on est un peu en froid depuis 2 ans. Je ne comprends pas la position.

M. FONTAINE répond qu'évidemment c'est la société des HLM mais c'est aussi l'exigence de la banque des territoires, qui est une banque bien utile pour les collectivités et, avec laquelle nous ne sommes pas en froid. On se doit et vous avez pu voir que cela concerne la démolition et la reconstruction de 17 logements dans le quartier de la Fauvarge, donc on pense nous aussi à nos administrés du quartier pour qu'ils aient des logements dignes de ce nom.

M. EL GHALLOUSSI demande si la convention d'abattement TFPB a été signée et est-ce que l'Etat vous a obligé à le faire ?

M. MOUTON répond qu'au titre de l'année 2025 cette convention n'a pas été signée. Aussi on est ouvert à toute discussion, parce que l'exonération de la TFPB est un dispositif qui consiste à exonérer de 30 % le foncier bâti dans les quartiers dit prioritaires pour amener les bailleurs sociaux à amener plus pour rééquilibrer les interventions dans les quartiers prioritaires. On n'a pas été satisfait de l'usage de cette exonération et on n'a pas été d'accord sur les propositions qui ont étaient faites. On a décidé de surseoir à cette décision et on sera autour de la table en 2025 pour signer si c'est possible. Aussi il est important de pouvoir défendre l'ensemble des locataires en affichant les mécontentements de la Ville concernant ce qui doit revenir aux habitants de ces quartiers, tel le nettoyage, telle la cohésion sociale, tels le gardiennage, la conciergerie, donc toutes ces questions-là sont à l'ordre du jour. On n'a donc pas réussi à s'entendre avec le Foyer Rémois, donc on n'a pas signé la convention. Mais ceci ne veut pas dire qu'on ne la signera pas dans les prochaines semaines ou prochains mois. Le but c'est que les personnes puissent retrouver une partie de l'exonération pour eux pour que l'on puisse rétablir l'égalité de traitement puisque nous sommes dans un quartier politique de la ville. Il est entendu qu'il y a un surinvestissement qui est fait par le bailleur social mais il n'y a pas que cela, normalement on doit faire de la cohésion sociale, on pourrait peut-être mettre aussi par exemple de la vidéosurveillance. Cette année c'est 175.000,00 € qui n'ont pas été exonéré pour le bailleur social, ce sera sûrement plus de 200.000,00 € l'année prochaine puisqu'il y aura l'impact de l'exonération pour le nouveau quartier prioritaire de la Fauvarge, mais on va en discuter.

M. FONTAINE souligne que nous avons surtout demandé de justifier, ils vont nous donner les éléments, et là-dessus la discussion se poursuit.

M. EL GHALLOUSSI expose qu'en fin d'année dernière il y avait une délibération qui concernait les subventions aux associations, il avait interrogé le rapporteur sur l'association Vitry Act, et lui semblait que le financement de cette association faisait partie de l'abattement TFPB. Il y avait eu un article au mois de mars 2024 sur cette association et ensuite plus de son, plus d'image. Donc il reposera la question au moment voulu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
Par 24 avis favorables et 5 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER, M. EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN,

↳**ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.101.122,00 € souscrit par le Foyer Rémois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°166921 constitué des 4 lignes de prêt susmentionnées. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;
↳**ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale des lignes de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Rémois dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer au Foyer Rémois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
↳**S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci ;
↳**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant au présent contrat de prêt passé entre la SA d'HLM Le Foyer Rémois et la Caisse des Dépôts et Consignations, à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°7 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour des prestations diverses d'entretien de voirie communale et communautaire – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et du marché correspondant

M. EL GHALLOUSSI souligne que tout ce qui permet de faire des économies et de mutualiser avec la Communauté de communes est bien venu. Vous mettez un montant minimum dans ce marché à groupement de commandes de 50.000,00 €, 1.500.000,00 € maximum, en moyenne sur les deux dernières années en entretien de voirie à la Ville, à la Communauté de communes on était autour de combien en dépense ?

M. TINDILLIERE répond que sur l'entretien de voirie uniquement sur la ville de Vitry c'est quasiment 300.000,00 €.

M. EL GHALLOUSSI expose s'agissant des interventions sur le domaine public et notamment sur des éléments de sécurité en l'occurrence la signalétique ou des dos d'ânes, il y a des radars pédagogiques qui ont été installés dans la ville, des dos d'ânes ont été enlevés dans la ville hormis Faubourg de Vitry-le-Brûlé où là il y a 4 dos d'ânes en béton qui ont été installés. Est-ce un choix de retirer tous les dos d'ânes dans la ville pour pouvoir grâce à ce groupement de commandes réinvestir dans les années qui viennent au niveau de la sécurité des habitants ?

M. TINDILLIERE répond que pour être tout à fait transparent, les coussins berlinois au bout d'un moment commencent à s'enlever tout seuls à cause des passages fréquents et ils devenaient dangereux. Ils ne sont plus réglementaires, maintenant les ralentisseurs doivent être en béton comme celui qu'il y a au niveau du lycée. Alors il y a quelques endroits qui sont fléchés, comme sur l'avenue de la République, c'est là où on va commencer à poser les premiers. A l'entrée côté Vitry-en-Perthois il n'y en a plus mais on a mis le radar pédagogique pour essayer de sonder les vitesses, on n'a pas encore le résultat. Voilà c'est tout ce qui rentre dans ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet des travaux divers relatifs à l'entretien de voirie communale et communautaire ;
↳ **ACCEPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;
↳ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à procéder à la préparation, la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation, et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre correspondant avec la société retenue ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire dont les modifications de contrat en cours de marché ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et à signer toutes pièces relatives à son exécution technique et financière, en ce qui concerne les besoins de la Ville ;
↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 et suivants.

Arrivée de Mme JACQUEMOT à 19h15.

Délibération n°8 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine bâti – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes

M. EL GHALLOUSSI demande un complément d'information sur cette délibération parce qu'on a déjà eu sur les questions d'audit énergétique une délibération qui était sensée apporter avec le Fonds chêne des audits permettant de se projeter sur d'éventuelles travaux. Depuis plusieurs années on parle de l'intracting avec de nombreuses études, audits qui sont réalisés. En délibération n°1 il est fait question de surcoûts par rapport à la maitrise d'œuvre et aux travaux des services techniques. Lors du conseil du 19 décembre 2024, il y avait une délibération qui présentait le lancement du marché pour les travaux dans les services techniques à 1.115.000,00 €, alors pourquoi on relance un marché pour des audits, des études ? Quel bâtiment est concerné sachant que pour la Ville hormis la médiathèque de Rome-Saint-Charles qui prend l'eau, la maison de la petite enfance qui pose problème et les services techniques, enfin c'est les trois principaux bâtiments ? Savez-vous déjà ce que vous allez auditer car il n'y a rien qui fait mention dans la délibération ni dans la convention de groupement de commandes, qui mentionne quels bâtiments à la Ville ou à la Communauté de communes, où c'est probablement les écoles qui ont déjà fait l'objet apparemment de l'audit. Enfin pourquoi on relance un marché pour des audits et pour faire la maison quoi ?

M. TINDILLIERE répond que c'est bien un audit pour l'ensemble des bâtiments Ville et communauté de communes, dans le 1er audit une partie des bâtiments, certaines écoles ont été faites mais il y a d'autres bâtiments publics. Enfin tous ceux qui n'ont pas été audités jusque-là vont l'être et c'est exactement la même chose sur la communauté de communes. C'est donc ce qui est ajouté dans ce groupement de commandes.

M. EL GHALLOUSSI : mais il y a eu d'autres opérations avant, des études ?

M. TINDILLIERE : oui mais tous les bâtiments n'ont pas été faits mais de mémoire je pourrai vous redonner la liste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **ADHÈRE** au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine bâti ;
↳ **ACCEPTE** la désignation de la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der en tant que coordonnateur du groupement ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;
↳ **CHARGE** le représentant du coordonnateur à procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation ;
↳ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer le(s) accord(s)-cadre(s) correspondant(s) avec la(les) société(s) retenue(s) ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire et, le cas échéant, ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ainsi que de conclure les modifications de contrats en cours de marché ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et à signer toutes pièces relatives à son exécution technique et financière, en ce qui concerne les besoins de la Ville ;
↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 et suivants.

Délibération n°9 : Politique de la Ville – Convention entre la ville de Vitry-le-François et le centre social et culturel – Maison pour tous

M. EL GHALLOUSSI souligne que fin 2024 quand on a eu la présentation du ROB il y avait page 25 du document le désengagement de l'Etat dans les actions de fonctionnement de la DPV depuis 2023. En 2024, c'est la suppression de la subvention pour le centre social et culturel soit moins 66.700,00 €, qui étaient avant fléchés DPV au centre social. En 2025 par rapport au soutien de la collectivité que ce soit de la Ville ou de la Communauté de communes, comment sont compensés ces 67.000,00 € ?

M. BEAUJOIN répond que les projets sur lesquels le centre social n'a pas eu de subvention dans le cadre de la DPV, c'est une subvention sur projet. Ensuite les autres projets, on a été clair avec le centre social et culturel, sinon on va rentrer dans un jeu qui va être le suivant. C'est qu'ils vont déposer 15 projets et à chaque fois les 15 projets vont être retoqués et c'est la Ville qui va les reprendre, enfin ça va être un jeu sans fin. M. EL GHALLOUSSI vous avez dit que l'on avait fait des efforts au niveau de la Ville pour faire attention à nos dépenses, il faut aussi que l'on fasse attention à nos dépenses et aux subventions qui sont données aux associations, et là on ne peut pas faire une rallonge tous les ans de plus de 60.000,00 € sur une association. Après c'est aussi à eux dans leur projet de présenter des projets qui soient retenus et avec les critères de la DPV et de l'Etat, donc des projets qui sont innovants sur le territoire pour leur permettre de les avoir. Mais on ne peut pas tous les ans absorber le désengagement de l'Etat sur les projets.

M. MOUTON ajoute qu'il y a aussi le fait que la maison pour tous a deux entités, une au Hamois et une à Rome Saint Charles ; ce qui a permis aussi à la caisse d'allocations familiales de les accompagner également, donc moins de besoin de financement par exemple, lorsque l'Etat s'est désengagé dans le cadre de la DPV. Aussi, il y a eu un relais de la caisse d'allocations familiales pour mieux accompagner les dispositifs et cette année ils ont encore déposé différentes actions dans le cadre du contrat de ville, elles seront retenues ou pas, ensuite c'est une discussion qu'il y aura entre la Ville et l'Etat pour regarder ce qu'il y aura en priorité ou pas. Les années se suivent et elles ne se ressemblent pas mais en tous cas le financement du centre social et culturel est toujours assuré par la Ville.

M. EL GHALLOUSSI : vous avez répondu à ma question en vous positionnant, en disant voilà il y a le centre social qui a toujours l'intérêt de la collectivité que ce soit pour les enfants, les familles ou pour les jeunes, il est soutenu, après ce sont des arbitrages, vous avez raison. Vous financez ou vous ne financez pas, c'est votre décision mais en tous cas c'est une association qui a le soutien de la Ville et de la Communauté de communes, et aujourd'hui qui a un rayonnement qui va au-delà de la ville de Vitry-le-François.

M. MOUTON ajoute qu'on est très satisfait du travail qui est fait par la maison pour tous avec M. BEAUJOIN qui suit les dossiers de près et qui s'investit.

M. EL GHALLOUSSI : sur la masse salariale et sur la question des contrats aidés, comme vous le savez bon nombre d'associations ont lancé un cri d'alerte et notamment l'agence du service civique. Depuis le 1er février il est difficile d'avoir des missions de jeunes en service civique, je ne sais pas comment est structurée la masse salariale du centre social mais s'ils ont des contrats aidés dans leurs équipes c'est aussi compliqué aujourd'hui de par le blocage, le stop and go qui a été opéré sur des contrats aidés de type PEC, CIE, CUI et autres, enfin tous types de contrats aidés qui font l'objet en permanence de stop and go, et les employeurs associatifs se retrouvent parfois en difficulté et le centre social y compris pour de l'encadrement.

M. MOUTON souligne que cela fait quelques années déjà qu'il a des problèmes avec les contrats aidés, et ils ont de plus changé de convention collective qui alourdit très largement les finances. Donc c'est plutôt sur cette thématique que la difficulté est, le fait est que la nouvelle convention est favorable et tant mieux, aux agents, mais budgétairement c'est un peu plus compliqué.

M. BEAUJOIN ajoute que depuis qu'il est conseiller délégué au centre social, la 1ère année, la collectivité avait aussi procédé à une rallonge budgétaire puisqu'ils avaient absorbé 72.000,00 € car l'Etat s'était désengagé sur le financement de contrats. Depuis il y a toujours un volant de personnel qui est pris dans le cadre de ce type de contrat sauf que l'on reste vigilant, pas plus que la semaine dernière nous étions avec Mme REOLON à la présentation du budget prévisionnel où l'on n'a pas manqué de faire l'inventaire de ces contrats PEC et contrats aidés qui sont dans la structure. Il faut savoir que ces contrats ne sont pas tous des temps complets, c'est 24heures ou 30heures et aujourd'hui de mémoire il doit y en avoir 6.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳ **APPROUVE** le projet de convention à conclure avec le Centre Social et Culturel/Maison pour tous ;
↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ses éventuels avenants, ainsi que tous courriers, et plus largement, tous documents, qui s'y rapporteraient ;
↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2025 et seront inscrits à nos prochains budgets.

Délibération n°10 : Affaires Culturelles – Établissement public de coopération culturelle Approbation de la convention de partenariat financier 2025

M. EL GHALLOUSSI souligne que dans cette convention il est précisé que le budget de l'EPCC est d'un peu moins d'1,4 million, que la Ville verse une avance et un acompte sur subvention de 400.000,00 €, mais on ne parle pas des cofinanceurs ?

Mme REOLON répond non puisque l'on est dans le cadre d'un établissement public de coopération culturelle, comme c'était précisé en préambule, il y a bien la Ville d'une part, ensuite il y a la Région Grand-Est, il y a l'Etat et sur des projets il peut y avoir aussi le Département qui vient abonder. Toutefois ce n'est pas inscrit dans cette délibération qui concerne exclusivement la Ville et l'EPCC.

M. EL GHALLOUSSI dit que ça porte à confusion parce que le coût du projet coûte 1,4 million, par rapport au soutien de la collectivité sans mention d'autres cofinanceurs et le montant de leur participation.

Mme REOLON : non c'est précisé quand même clairement ce que la Ville apporte et ça ne porte pas vraiment de confusion.

M. EL GHALLOUSSI : le soutien de la collectivité est constant ces dernières années y compris quand il y a eu la crise Covid où la subvention a été maintenue malgré les annulations de spectacles.

Mme REOLON : oui ça a été maintenu et l'Etat aussi, quoi que l'on en dise a vraiment abondé pour soutenir toute l'intermittence du spectacle, ici en l'occurrence il s'agit de salariés, de personnes en contrat mais dans le monde culturel il y a énormément d'intermittents du spectacle et pendant la crise c'était Roselyne BACHELOT qui était la Ministre et on a maintenu. Il y a eu un soutien important de l'Etat, et ça n'a pas été le cas dans tous les pays et il y a des pays, même proches de chez nous, où la culture a énormément souffert, là ça n'a pas été le cas chez nous en France.
Ce qui a permis de repartir assez vite. Même si aujourd'hui, il y a encore les effets Covid qui se font quand même sentir dans les salles, avec encore un manque de retour d'un certain public.

M. EL GHALLOUSSI ajoute qu'on est constant sur le soutien à l'équipement public même s'il y a une chute des fréquentations qui a forcément une incidence sur les recettes, par contre depuis la sortie du Covid les besoins ont évolué ou pas ?

Mme REOLON répond qu'on subit exactement les mêmes coûts que tout un chacun, on subit un certain nombre d'augmentation, pas seulement sur les aspects d'énergie, de fluide etc, mais également sur les contrats de cession qui ont énormément augmenté. Donc ce sont les contrats avec les artistes et les tourneurs, enfin tout ce qui gravite autour de la culture. C'est vrai que pour nous les établissements quels qu'ils soient, qu'ils soient de statut associatif ou ville, on est extrêmement attentif. On fait peut-être un peu moins dans la programmation, on fait peut-être un peu différemment, ça invite aussi à réinterroger nos pratiques. Ce que l'on essaye de faire dans une ville de notre taille, c'est de travailler davantage que l'on ne le fait en partenariat avec d'autres structures où l'on peut en complémentarité, avec chacun sa spécificité, prévoir une programmation culturelle, éclectique et variée où chacun apporte sa spécificité, son originalité, vient nourrir une programmation assez riche sur une ville telle que la nôtre. Et on a une programmation culturelle très riche et très variée, à comparer à certaines autres villes même à côté de chez nous où l'on n'est pas du tout sur les mêmes objectifs culturels. Nous on a vraiment à cœur de faire une programmation dans le cadre de toute l'éducation artistique et culturelle, ce n'est pas d'aujourd'hui, ça a été une volonté politique d'il y a déjà quelque temps donc on réussit à la poursuivre et on met quand même le paquet sur ce type d'actions qui nous paraissent essentielles pour emmener tous les spectateurs qu'ils soient petits, grands, adultes, anciens, vers la culture et qu'il puisse y en avoir pour tout un chacun d'avoir une programmation variée. Mais on a vraiment à cœur de travailler. On resserre peut-être un peu nos objectifs, et on réinterroge peut-être un peu nos pratiques et nos objectifs. Finalement ce n'est pas plus mal quelque fois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳**APPROUVE** le projet de convention de partenariat financier, à intervenir pour l'année 2025 entre la Ville de Vitry-le-François et l'Établissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) de Vitry-le-François « ***Bords2scènes*** » ;
↳**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ses éventuels avenants, et d'une manière générale, tout courrier ou document se rapportant à ce dossier ;
↳**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Délibération n°11 : Affaires Culturelles – Mise à disposition de biens et équipements municipaux à l'Établissement Public de Coopération Culturelle – Convention année 2025

M. EL GHALLOUSSI souligne que dans la délibération précédente on a parlé de tout le bien que l'on pense de l'EPCC, du soutien que l'on peut lui apporter, mais quand on lit attentivement la délibération et quand on lit l'inventaire c'est assez effarant de voir qu'à pratiquement chaque paragraphe, matériel vieillissant, matériel obsolète, matériel défectueux. Enfin il y a de plus en plus de matériel qui n'est pratiquement plus en état de fonctionnement, donc on est obligé de l'inventorier, il n'y a pas de problème là-dessus mais au fil des années quelle est la politique d'investissement en matériel opérée à l'EPCC et qu'est-ce qui fait qu'il y ait autant de matériel vieillissant voire obsolète et surtout que dans la convention il est précisé que l'entretien et la réparation du matériel sont prévus et nécessaires mais voilà quand on regarde l'inventaire à chaque paragraphe on voit du matériel qui est H.S.

Mme REOLON répond que oui effectivement il y a du matériel vieillissant mais il y a aussi du matériel de très haute pointe et de très haute qualité, tous les équipements sons et lumières, notamment de l'Orange Bleue par exemple, ont tous été changés d'ici les trois dernières années. On est avec du led, on est avec du matériel et là pour le coup pas du tout obsolète mais l'inventaire, comme c'est à juste titre un inventaire fait état de tout ce que l'on a, mais je vous rassure on a de l'excellent matériel et on le renouvelle régulièrement et on a régulièrement des projets d'investissement et d'ailleurs on est suivi souvent par la Région Grand-Est pour compléter ou améliorer ou changer des investissements et faire des investissements en termes de matériel et d'équipement sons et lumières. Je vous rassure, venez voir, vous verrez les belles lumières que l'on a.

M. EL GHALLOUSSI demande pourquoi c'est le directeur de l'EPCC qui signe la convention avec le Maire ? Il n'y a pas de conseil d'administration pour l'EPCC ?

Mme REOLON répond oui, mais c'est réglementaire que cela soit le directeur qui signe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
↳**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de biens et équipements à l'Établissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) Bords2Scènes de Vitry-le-François ;
↳**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir, ses éventuels avenants et, plus largement, toute pièce ou document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°12 : Affaires Culturelles – Une Place au Soleil 2025 – Vitry Plage – Encarts publicitaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳**FIXE** à 500,00 € la location de l'emplacement publicitaire pour 44 jours du samedi 5 juillet au dimanche 17 août 2025 ;
↳**FIXE** à 150,00 € la fabrication de la banderole ;
↳**DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la collectivité.

Délibération n°13 : Sports et Vie Associative – Convention de mise à disposition de locaux sportifs ou associatifs

M. MIRGODIN salue l'initiative de cette convention, c'est une bonne chose, ça permet de clarifier les choses et d'engager les associations et la Ville sur le long terme. Alors je sais qu'il y a des demandes récurrentes parfois de certaines associations, certains clubs sportifs, sur des équipements qui parfois n'appartiennent pas à la collectivité, par exemple des gymnases qui appartiennent au Département, ceux des collèges où il y a une convention entre le Département et la Ville de Vitry et après la Ville de Vitry organise les créneaux avec les différentes associations et clubs sportifs concernés. Mais est-ce qu'il est prévu du coup d'étendre cette convention également à ces clubs-là qui utiliseraient éventuellement ces équipements ou pas, parce qu'il y a régulièrement des questions sur l'utilisation possible de ces équipements, par exemple pendant les vacances scolaires ?

M. GONTHIER répond que les conventions avec les collèges, les lycées vont être bien entendu reconduites et il y a même les associations qui signent les conventions en direct avec le Département. Par contre sur les périodes de vacances scolaires ils ferment. Ça, ça leur appartient et on ne peut pas agir sur le sujet.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'on repart sur une période de 3 ans de conventionnement, donc j'imagine que toutes les associations qui aujourd'hui utilisent des locaux vont signer cette convention ? Quelle est la clause de revoyure par rapport à des associations qui utilisent des locaux, et par rapport à la convention précédente, comme à l'ancien tribunal, la bourse et d'autres si demain la Ville décide de reprendre cet équipement, de le mettre à disposition d'une autre association, quel arbitrage ? Comment ça se passe pour attribuer les locaux ou revoir l'attribution d'un local à une association sur Vitry-le-François ?

M. GONTHIER répond que ça se passe tout naturellement en collaboration avec l'association dite, si on la déplace ou si on fait intervenir une autre association dans les locaux, ça se fait en collaboration avec elle. Tout se passe bien, on arrive toujours à loger les associations vitryates.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

↳**APPROUVE** la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et les associations locales ;
↳**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à intervenir et plus largement tous les documents se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19h50.

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

Christian GONTHIER **Jean-Pierre BOUQUET**